

Décision

Générale

modern

# Décision n° 89-0034/PR/EN portant organisation des Certificats d'Aptitude professionnelle et des . Brevets d'Etudes professionnelles des sections commerciales et industrielles, session 1989

n° 89-0034/PR/EN

Ministère  
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication  
16 janvier 1989

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/1989

Date du numéro  
31 janvier 1989

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

il est ouvert la Session 1989 des Certificats d'Aptitude professionnelle industriels et commerciaux et des Brevets d'Etudes professionnelles commerciales. Les examens auront lieu au Lycée d'Enseignement professionnel de Djibouti aux dates suivantes ; CAP industriels et commerciaux du 29 mai au 6 juin 1989 délibération le 8 juin 1989. BEP. commerciaux du 28 mai au 3 juin 1989, délibération le 4 Juin 1989. La commission d'examen est composée comme suit : — Président : M. le Directeur général de l'Education nationale ou son représentant — Chef de centre : M. le Directeur du Lycée d'Enseignement professionnel — Organisation matérielle : M. le Chef des travaux des sections industrielles . — Responsable du secrétariat : M. Brouiller. \_ Les commissions de Surveillance, de correction et d'interrogation seront composées de professeurs de l'enseignement technique et de membres de la profession en nombre suffisant, désignés par le directeur général de l'Education nationale. Les membres de la commission d'examen seront désignés. par une note de service du directeur général de l'Education nationale et seront constitués en jurys selon leur spécialité